

## PARTENARIAT POUR LA RECHERCHE

Travaux de commission à Toamasina le 22 janvier 2013.

Président : Mr Rabesiranana Naivo (INSTN)

Facilitateur : Rakotonjanahary Xavier (DGRP)

Rapporteur : Mme Aina Raholiarijaona (ONG Harena Sahaza)

Sécretares : Mme Razafimalala Herisoa (DGRP)

Mr Imagnamby Abriol (Chef de Département Etudes Françaises, Université Toamasina)

-----

1. Suppression des grandes lignes : aucune

2. Ajouts des grandes lignes : aucun

3. Déplacement des grandes lignes : oui

- Considération, analyse et exploitations des bases de données -> (Principes et stratégies de partenariat)
- Propriété Intellectuelle (PI) -> Valorisation de la recherche, des institutions de recherche et des chercheurs par la PI (brevet, publication,..)

4. Rectifications, clarifications, développement des grandes lignes

a. Coopération nationale

1. Concertation avec les collectivités décentralisées (identification des besoins des collectivités de base et restitution des résultats et échanges interrégionales,)
2. Création de plate-forme régionale mixte (justification : partage d'information, maladies épidémiques, cellule (communauté) de chercheurs pluridisciplinaires et d'opérateurs économiques)
3. Création de groupement régional de chercheurs pour lobbying au niveau national
4. Orientation et développement de stratégies communes, mutualisation des moyens (synergie et complémentarité)
5. Implication des chercheurs à la définition et à la mise en place des normes (faisabilité, applicabilité au point de vue socio-économique, culture, etc..) au Bureau des Normes de Madagascar (BNM). Ex: normes bio pour Madagascar. Il y a des normes de base (ex au point de vue hygiène). Nécessité d'une agence certificatrice pouvant permettre l'accès au marché (régional ou international) sous la tutelle du BNM.
6. Implication de l'Académie Nationale pour la validation des publications ou des résultats de recherche. C'est une institution reliée à la Primature

b. Coopération internationale

c. Coopération secteur privé

Certains produits de la recherche ne sont pas utilisables directement ; cela nécessite une clause claire dans la convention

Grands principes

Contrat-type institution de recherche-secteur privé

Renforcement des structures et des mécanismes de suivi et d'évaluation de partenariat:

Direction chargée de la Recherche et du Partenariat, Conseil National de la Recherche